

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 9

Présents : 7

Votants : 7

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

Etaient présents : J. Quintard, J. Daniaud J. Liuzzi, J. Pougnaud, E. Fraignaud, Ph. Thinon, J. Douit.

Absents : B. Louineau, C. Collardeau.

Secrétaire de séance : J. Douit.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Convocation du : 24 janvier 2018.

*** DEVIS LACROIX SIGNALISATION**

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été demandé à la société LACROIX SIGNALISATION pour l'achat de panneaux suite à la décision de modifier le carrefour des RD 52 et RD 104 (pose de 2 stops supplémentaires).

Le montant s'élève à **1 546.28 € TTC**.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

*** REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE L'AUME COUTURE**

Mr le Maire expose qu'afin d'organiser la compétence GEMAPI au sein de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou, il convient de connaître les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants désignés pour siéger au syndicat de l'Aume Couture.

Les deux représentants titulaires sont :

-Mr Jacques QUINTARD,

-Mr Jérôme DANIAUD.

Les deux représentants suppléants sont :

-Mr Eric FRAIGNAUD,

-Mr Philippe THINON.

*** REMPLACEMENT DE MME CLAUDINE ROUSSELOT**

Mme ROUSSELOT Claudine est en arrêt maladie à compter du 30 janvier 2018

pour une durée d'un mois environ.

Il convient donc de la remplacer pendant cette période.

Mme BOUREAU Vanessa est d'accord pour effectuer quelques heures de ménage pendant cette période.

Mr le Maire expose que Mme BOUREAU Vanessa va être embauchée en intérim pendant un mois.

Un contrat va être demandé auprès du CDG79.

*** BATI ECO BOIS**

Mr le Maire expose que l'entreprise BATI ECO BOIS (lot 7/cloisons - plafond-menuiseries intérieures) est en redressement judiciaire.

Un constat de résiliation du marché a été envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette lettre leur indique qu'à ce jour la totalité des réserves ne sont pas levées et que les travaux seront repris par une autre entreprise à leurs frais.

Un constat du montant des pénalités et des travaux non réalisés a été établi par le Maître d'œuvre.

*** DOSSIER DE L'ÉGLISE**

Mr le Maire a rencontré Mr Johnny BERTRAND de la DDT au sujet du dossier ADAP' de l'église.

Il expose que Mr CHRETIEN va déposer un dossier afin de demander une dérogation pour les travaux d'accessibilité de l'église en précisant que ceux-ci sont disproportionnés vis-à-vis de l'utilisation de l'utilisation réelle de l'église.

***QUESTIONS DIVERSES :**

-Mr FRAIGNAUD demande à ce que le panneau 30 soit reculé par rapport à l'école.

-Des noms de rues ont été élaborés pour Jaillon, Bois clément, Les Ferroux et Salignac.

Ces noms vont être présentés aux habitants pour avis.

A Couture d'Argenson le 29 janvier 2018

Le Maire, J. Quintard